

Après les premiers soins il a été conduit à l'hôpital.

L'échafaudage, placé à une hauteur de 5 mètres, était, dit-on, mal assujéti, et c'est un des sculpteurs, qui, faisant un faux mouvement, a occasionné la chute.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Wattrelos, 15 janvier

Monsieur le rédacteur,
Dans votre numéro du 13 janvier courant, vous rendez compte de l'arrestation du nommé Cardon Jean-Baptiste, par la police de Wattrelos; cette arrestation est imputée à tort à la police, elle a été opérée par la douane; ce double coup, comme vous le dites, a été exécuté par le sieur Wendling, sous-brigadier des douanes à Wattrelos. L'individu arrêté a été conduit à la maison d'arrêt de la localité encore par la douane; la police n'a fait que rédiger le procès-verbal à la charge du sieur Cardon.
Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le sous-brigadier,
WENDLING.

Wattrelos, 26 janvier, 1876.

Monsieur Alfred Reboux,
directeur du Journal de Roubaix.
Par arrêté, en date du 15 janvier dernier, Monsieur le Préfet du Nord vient d'autoriser, à Wattrelos, l'ouverture d'un cercle, sous le nom de : Cercle de la Concorde.

Cette création qui est, pour notre commune, une innovation heureuse, est accueillie avec une vive sympathie.

Le local du cercle, admirablement situé à quelques centaines de mètres de la Grande-Place, offrira aux pères de famille et aux jeunes gens, outre un lieu de réunion agréable, des distractions variées.

Déjà, un tir à la perche est installé; d'autres jeux viendront s'ajouter, de façon à donner au cercle le plus d'attrait possible.

Quels que soient les succès obtenus, veuillez bien recevoir nos sincères félicitations. Elle a rencontré des difficultés; par son union et ses efforts, elle a su les aplanir; on ne peut que l'engager à continuer et la société, déjà très-nombreuse, prospérera dans des conditions exceptionnelles.

Je vous présente, Monsieur le directeur, mes salutations empressées.
Un de vos lecteurs.

EXTRAIT des minutes du greffe du tribunal de première instance de Lille, département du Nord.

Vu par le tribunal de première instance de Lille (Nord), jugeant correctionnellement, la procédure à la charge de :

CHANTRAINE, EDOUARD-FRANÇOIS, âgé de quarante-huit ans, né à Willems, tisserand y domicilié.

Prévenu de détérioration de matières servant à fabriquer.

Où le témoin, après serment de dire toute la vérité, rien que la vérité;
Où le prévenu en ses réponses;
Où Monsieur Boyer-Chammaré, substitut du Procureur de la République, qui a requis l'application de la loi.

Attendu qu'il résulte des débats, la preuve qu'en mil huit cent soixante-quinze, à Willems, Chantraîne, a, étant ouvrier de Messieurs Deriaux et Dupont, volontairement détérioré, à l'aide d'un corps gras, des marchandises qui lui avaient été confiées pour la fabrication de quatre pièces d'étoffes;

Qu'il y a des circonstances atténuantes.

Vus les articles quatre cent quarante-trois, quatre cent quarante-quatre du code pénal, cent quatre-vingt-quatorze du code d'instruction criminelle, qui ont été lus par le président et sont ainsi conçus :

Art. 443. « Quiconque, à l'aide d'une liqueur corrosive ou par tout autre

moyen, aura volontairement gâté des marchandises ou matières servant à la fabrication, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende qui ne pourra excéder le quart des dommages-intérêts, ni être moindre de seize francs. — Si le délit a été commis par un ouvrier de la fabrique ou par un commis de la maison de commerce, l'emprisonnement sera de deux à cinq ans, sans préjudice de l'amende, ainsi qu'il vient d'être dit. »

Art. 463. « Dans tous les cas où la peine de l'emprisonnement et celle de l'amende sont prononcées par le code pénal, si les circonstances paraissent atténuantes, les tribunaux correctionnels sont autorisés, même en cas de récidive, à réduire l'emprisonnement même au-dessous de six jours et l'amende au-dessous de seize francs; ils pourront aussi prononcer séparément l'une ou l'autre de ces peines, et même substituer l'amende à l'emprisonnement, sans qu'en aucun cas, elle puisse être au-dessous de peines de simple police. »

Art. 194. « Tout jugement de condamnation rendu contre le prévenu et contre les personnes civilement responsables du délit ou contre la partie civile, les condamnera aux frais même envers la partie publique. »

« Les frais seront liquidés par le même jugement. »

Le tribunal déclare CHANTRAINE, EDOUARD, coupable de détérioration de matières servant à fabriquer.

Avec circonstances atténuantes.
En conséquence, le condamne à l'emprisonnement pendant QUINZE JOURS, par corps, à une amende de SEIZE FRANCS, et en outre aux frais liquidés à vingt-deux francs cinquante-cinq centimes plus deux francs de poste.

Fixe la durée de la contrainte à quatre jours.

Fait et prononcé à l'audience publique, le huit janvier mil huit cent quinze.

Présents : MM. de Valroger vice-président, Casati, Loingeville, juges, Babled, juge-suppléant avec voix consultative assistés de Oger, commis-greffier.

Signé : DE VALROGER, CASATI, LOINGEVILLE et OYER.

Suivi la mention d'enregistrement.

Pour expédition conforme,

Le greffier, OYER.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 janvier.
Du 23. — Albert Prouvost, rue de la Paix, 44. — Alphonse Vileste, rue de Lille, 177. — Julia Broux, rue des Longues-Haies, cour Flamencourt, 11. — Polycarpe Debever, rue de Lannoy, 116. — Louis Demaeker, rue Jacquet, 32. — Georges Carette, rue des Arts, 44. — Henri Willaumez, rue de la Vigne. — Jules Morel, rue de Tourcoing, 99.

— Zoé Posseniers, rue des Longues-Haies, 62. — Hélène Noyard, rue Dubouillon, 89. — Juliette Sobrie, rue des Fondeurs, cour Viennet, 21. — Maria Derom, rue des Filatures, 22. — Henri Wattrelos, rue de Souise, cour Lehoucq, 25. — Hortense Defrenne, rue St-Jean, 1. — Arthur Vanheule, rue de la Bourse, 21. — Elise Noyard, rue de l'Arc, for, Bayart, 11. — Hélène Debrauwer, rue du Grand-Chemin, cour Coquy, 4. — Victoire Roty, Grande-Rue, cour Baas, 12. — Louis Claeys, rue de la Guinguette, 105. — Félicie Vandeveldt, au Fontenois, cour Frasez, 9 bis.

— Hippolyte Roy, rue d'Arcrole, 6.
PUBLICATIONS DE MARIAGES du 23 janvier.
Charles Segers, 35 ans, tisserand, et Henriette Dulour, 36 ans, tisserande. — Pierre Dupre, 35 ans, journalier, et Anne Nève, 24 ans, journalière. — Pierre Crépel, 23 ans, tisserand, et Justine Vanbrunse, 20 ans, couturière. — Hippolyte Vandeveldt, 22 ans, tisserand, et Hortense Terryu, 18 ans, peigneuse. — Gustave Maerten, 37 ans, serrurier-mécanicien, et Olympe Hazebrucq, 25 ans, fille de bureau. — Pierre Balois, 35 ans, fleuriste, et Josephine Balleau, 23 ans, rattacheuse. — Félix Terryu, 23 ans, fleuriste, et Sophie Birette, 29 ans, soudeuse. — Charles Lecroix, 25 ans, employé de commerce, et Julie Vanmontagne, 30 ans, modiste. — Emile Fontaine, 26 ans, monteur de chaînes, et Josephine Nève, 25 ans, tisserande. — Auguste Vandembulcke, 45 ans, commis-donnataire, et Augustine Desmont, 24 ans, manœuvre. — Clément Wilmet, 27 ans, contre-maître d'apprêt, et Clotilde Denuellin, 24 ans, repasseuse. — Henry Leterge, 30 ans, marchand de porcelaines, et Eugénie Ranson, 33 ans, couturière. — Edmond Maes, 25 ans, brasseur, et Clara Callens, 29 ans, sans profession. — Edmond Sandras, 27 ans, mécanicien, et Adeline Vandamme, 23 ans, journalière. — Auguste Desgroux, 34 ans, employé de commerce, et Berthe Taqueville, 20 ans, couturière. — Edouard Dechenaux, 35 ans, cour-

— C'est de la fatuité.

— Pas le moins du monde... Avec un cœur comme le sien, les banalités sont pesantes à dire et à entendre. Elle sait bien que je suis très-touché... et cela me suffit.

— Vous n'êtes pas exigeant; elle aurait peut-être le droit de l'être davantage. C'est une sainte que cette fille-là! s'oublie sans cesse, se donnant sans compter, n'étant heureuse que lorsqu'elle peut être utile à quelqu'un.

— Elle est admirable, en effet.

— Ah! vous dites cela un peu mieux. Mon cher ami, si vous connaissiez les prodiges de dévouement d'Hortense, vous seriez ébahi. Ce qu'elle dirige de sages entreprises, ce qu'elle économise sur un maigre capital, ce qu'elle enraye de folies, ce qu'elle répare de sottises et de faiblesses dans le ménage paternel, est réellement inimaginable.

— Je l'avais remarqué.

— Vraiment!... seriez-vous observateur du fond de votre peau d'ours?

— Je le crois.

Je vous en félicite. Vous avez dû voir alors ses merveilles d'intelligence et d'abnégation. Elle a vu marier Marcelle, elle se sait sacrifiée à Judith, elle se sent utile à sa mère, très-bonne, et à son père très-faible, quoique bourru... et voilà sa vocation tracée : se sacrifier en tout et toujours.

— Héctor Lecocq, 30 ans, sans profession. — Floris Moutier, 26 ans, sans profession. — Pierre Goncès, 35 ans, menuisier, et Sophie Lecocq, sans profession.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 janvier.
De Jules Forest, 2 ans, rue de l'Époule, 2. — Marie Delgrange, 7 mois, rue de Lannoy, 4. — Séraphine Cluau, rue de Lannoy, 34. — Charlotte Destombes, 35 ans, us-erande, rue des Longues-Haies, cour Debaussieux. — Grégoire Demedaew, 66 ans, journalier, rue de la Guinguette, cour Duhamel. — Juliette Vannesse, 62 ans, journalière. — César Gerinckx, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 2. — Jean-Baptiste Dugoulet, 70 ans, journalier, Hôtel Dieu. — Jules Duhamel, 8 mois, rue de l'Épouse, 23. — Catherine Dasse, 87 ans, cabaretier, rue de la Campagne, 53.

— François Meerpole, 23 ans, tisserand, rue des Filatures, cour Coquil, 10. — Adèle Marchal, 2 mois, rue du Moulin-de-Roubaix, cour Desant-D'halluin, 6. — Louis Bars, 9 mois, rue Bernard, 48. — Zoé Plady, 4 mois, rue Jacquet, 64. — Vandenberghé, présentée sans vie, rue de France, 23. — Maria Verhaegen, 25 ans, rue du Luxembourg, 6. — Houdart, présentée sans vie, rue du Moulin, 80.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer. La fille Nachtergaele avait perdu connaissance quand on la retira; après l'avoir réchauffée, elle revint à la vie pour quelques instants, mais, à 10 heures du soir, elle expira par suite des violences dont elle avait été la victime.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— On lit dans le Progrès de Charleroi : On nous annonce de toutes parts la reprise prochaine du travail sur tous les points où il était interrompu.

— Il est repris dans tous les charbonnages, sauf celui du Grand-Bordia, de Jumet; à Dampremy, Marchienne et Courcelles, il reste un nombre assez restreint d'ouvriers manquants.

— On nous annonce que les ouvriers des laminoirs Bonehill, à Marchienne, ont repris leur travail ce matin.

— LACHE ATTENTAT. — Samedi, vers sept heures du soir, le nommé Pierre De Groodt, caporal au 2^e régiment de ligne en garnison à Bruges, se rendit à la commune de Godelkerke (Bruges), près de la demeure de Pierre Nachtergaele, où attendit la fille, Justine Nachtergaele, âgée de 26 ans, avec laquelle il avait eu naguère des relations; il la saisit et la précipita dans un fossé rempli d'eau d'environ 1 mètre de profondeur, puis maintint sa victime sous l'eau. Aux cris poussés par deux jeunes filles des environs qui avaient été témoins de ce méfait, les nommés Joseph Vincke et Désiré De Graeve, voisins de la victime, sont accourus, et ont retiré de l'eau le soldat qui cherchait à se noyer.